

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de
l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 60-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Modification de DIU pour la Faculté de Médecine : DIU « Physiologie et pathologie du sommeil »</p>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de DIU pour la Faculté de Médecine : DIU « Physiologie et pathologie du sommeil ».

Document annexé.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38
QUORUM : 19

REPRESENTES : 8

PRESENTS : 15

POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme Inter-Universitaire

Mention : Médecine

Physiologie et pathologie du sommeil (DIU)

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Statut de la demande

Modification



Soumission du dossier à la CFVU du :
21/06/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

- ◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2020-2021		8				8
2021-2022		6				6
2022-2023		8				8
2023-2024		12				12

- ◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Cette formation garde un caractère inter-régional vrai dans le recrutement des étudiants avec un volume de cours en présentiel qui reste très important en comparaison à d'autres formations. Elle est attractive et soutenue par la société savante SFRMS. Les terrains de stage validant pour la partie pratique sont plus nombreux dans notre bassin depuis 1 an maintenant. Le réseau inter-régional de formation constitué a permis de solidifier les liens et collaborations scientifiques entre Lyon, Clermont Ferrand et Saint Etienne dans ce domaine.

• Points faibles •

Le nombre d'étudiants admis à s'inscrire a dû être limité dans le format antérieur du fait d'un temps trop court laissé pour la réalisation des stages pratiques. Cette nouvelle maquette en 2 ans permettra de recevoir plus d'étudiants. Cette formation n'est malheureusement destinée qu'aux médecins. Il existe une autre formation diplômante dans ce domaine mais cette formation qui se déroule à Paris et très majoritairement en distanciel ne peut recevoir l'ensemble des étudiants et médecins installés qui souhaite réaliser cette formation de 3ème cycle. Les étudiants réalisant une FST sommeil doivent s'inscrire au DIU national.

• Pistes d'amélioration •

Le DIU national « Le Sommeil et ses troubles » est passé en 2 ans en 2023. Il y a 30 à 40% des étudiants qui échouent à l'examen écrit. Le passage en 2 ans permet de désengorger les lieux de stages en laboratoires du sommeil. Ne seront autorisés à faire leur stage en laboratoire que les étudiants ayant validé leurs examens écrits.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Roche	Frédéric	frederic.roche@univ-st-etienne.fr
Franco	Patricia	patricia.franco@univ-lyon1.fr
Fantini	Maria-Livia	maria_livia.fantini@uca.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Gourbère	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr
Petit	Virginie	virginie.petit@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Universités de Lyon 1 et de Clermont-Ferrand

◆ Eléments de contexte

Depuis 2001 l'intérêt porté à la médecine du sommeil est important. En témoignent :

- la Journée du Sommeil® créée en 2001 par l'INSV (institut national du sommeil et de la vigilance) se déroule annuellement dans toute la France en Mars. C'est une action de sensibilisation du grand public aux troubles du sommeil et à leur prise en charge. Cette journée est caractérisée par les portes ouvertes des centres de sommeil sur l'ensemble du territoire. Conférences, projection de films, remise de documents d'information, expositions... sont proposées.
- La recommandation de bonne pratique HAS 2006 : prise en charge du patient adulte se plaignant d'insomnie en médecine générale
- En 2007 un plan d'action sommeil en faisant une cause nationale a été proposé par X BERTRAND alors ministre de la santé à la suite du rapport GIORDANELLA (directeur de la prévention CPAM de Paris) publié en 2006. Ce plan s'articule en 4 axes :
 - 1- informer et éduquer le grand public, enfants et adultes
 - 2- informer et former les professionnels de santé
 - 3- auditionner les structures existantes et donner la priorité au financement de réseaux ville-hôpital et de centres d'exploration du sommeil.
 - 4- Proposer des recommandations sur les psychotropes, tranquillisants et expérimenter la sieste en entreprise. Un comité de suivi du sommeil a été proposé pour ajuster les modalités des plans à venir à moyen et long terme.
- Le 10 Septembre 2014 HAS Apnées du sommeil : de nouvelles recommandations de prise en charge des patients
- Le 7 Juin 2017 HAS pour le traitement des apnées et hypopnées obstructives du sommeil par dispositifs médicaux de pression positive continue (dont la nécessité d'avoir un diplôme DIU sommeil pour pouvoir prescrire une PPC)
- L'arrêté du 27 novembre 2017 modifie l'organisation du troisième cycle des études de médecine et permet aux internes de 9 spécialités (pneumologie, neurologie, psychiatrie, ORL, cardiologie, médecine et santé au travail, chirurgie maxillo-faciale et chirurgie orale, pédiatrie) de choisir une formation spécialisée transversale (FST) Sommeil. La possibilité de réaliser une FST sommeil reflète l'importance des troubles du sommeil dans ces spécialités. Mais cette possibilité n'est ouverte qu'aux internes, tous les médecins déjà en activité ou d'autres spécialités sont obligés de suivre un DIU sur le sommeil pour acquérir ces connaissances. De plus, le nombre d'internes autorisés à s'inscrire en FST est limité.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Cet enseignement a pour but de compléter l'enseignement de la formation en santé, afin de donner aux médecins des connaissances en physiologie et en pathologie du sommeil qui leur permettront de mieux faire face à la demande fréquente des patients concernant les troubles du sommeil, en proposant un premier niveau de prise en charge diagnostique et thérapeutique mais également en orientant ceux qui relèvent du spécialiste ou des laboratoires d'explorations fonctionnelles de poly(somno)graphie du sommeil.

◆ Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de connaître, diagnostiquer, traiter : la physiologie du sommeil et l'hygiène du sommeil chez l'enfant et l'adulte et chez le sujet âgé, les méthodes d'exploration du sommeil, les apnées obstructives du sommeil, les apnées centrales du sommeil, l'insomnie, la somnolence anormale, la narcolepsie et les autres formes d'hypersomnies, la maladie des jambes sans repos, les troubles du sommeil dans le domaine de la psychiatrie et l'impact des médicaments sur le sommeil et les thérapeutiques pour améliorer cette grande fonction de notre organisme.

L'objectif de la formation est de connaître et comprendre les notions suivantes : physiologie du sommeil – respiration et sommeil – chronobiologie et sommeil – appareil cardio-vasculaire et sommeil – psychiatrie et sommeil – troubles cognitifs - méthodes d'exploration du sommeil - épilepsie et sommeil - insomnie - hypersomnie – troubles moteurs liés au sommeil - médicaments et sommeil - enfant et sommeil - sujet âgé et sommeil.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Les responsables de l'enseignement dans les 3 Universités concernées sont PUPH et réalisent leurs activités de recherche dans des Unités labélisées Inserm et ou CNRS. Ces activités concernent en pratique le sommeil normal et ses troubles. Pour l'Université Jean Monnet, le Pr Roche réalise des travaux de recherche centrés sur la régulation cardiovasculaire durant le sommeil normal et pathologique (dans l'Equipe DVH de l'Unité Sainbiose). Nombre d'enseignants qui participent aux formations théoriques et pratiques de ce DIU sont Chercheurs ou EC dans cette même Unité. La réalisation de ce DIU a permis et permet pour certains Internes d'envisager secondairement un travail de recherche et peuvent entrer dans une formation doctorale de notre Université.

De nombreux cours magistraux permettent aux enseignants stéphanois de présenter les travaux réalisés au sein de notre université dans ce domaine, que ce soit sur le plan clinique ou l'ingénierie associée au diagnostic et aux traitements de ces pathologies.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 8 Maximum : 100 (sur les trois universités)	
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : Choisir dans le menu déroulant Les inscriptions sont prises annuellement auprès de l'une des trois universités. Sont autorisés à s'inscrire, en vue de ce diplôme : <ul style="list-style-type: none"> - les titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ou d'un diplôme d'une Université Française, mention "Médecine" - les titulaires d'un diplôme d'un pays étranger leur permettant d'exercer la médecine - les internes en médecine générale 	
Modalités de candidature	Autre (à préciser) L'inscription est soumise à l'accord du responsable d'enseignement. Le candidat doit fournir les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Curriculum vitae - Lettre de motivation Le responsable d'enseignement peut également être amené à demander un entretien avec les candidats.	
Durée de la formation	Pluriannuelle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	oui	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	oui	

Organisation de la formation :

1^{ère} année :

- Enseignement théorique (volume horaire) : 80 heures
- Stage sous forme d'ateliers cliniques : 40 heures
- Autres (simulation, e-learning...) : au moins 2 heures de e-learning sur le site polysomnograph-e (apprentissage de la lecture de polysomnographie).

2^{ème} année :

Stage en laboratoire : 80 heures (lieux de stages agréés en [annexe 4](#))

Mode(s) d'exercice du participant :

Libéral Salarié (centre de santé conventionné) Autres salariés (y compris hospitaliers) Etudiants Demandeurs d'emploi Autres : préciser :

Méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre :

L'enseignement représente un volume horaire de 200 heures, réparties en :

- un enseignement théorique sous forme de cours magistraux (80 heures)
- une formation pratique (120 heures) composée d'un stage de 2 semaines (80 h) au sein d'un laboratoire de sommeil en fonctionnement, habilité par le Conseil du Diplôme et d'une semaine d'ateliers pratiques (40 h).
- une plateforme de e-learning en libre accès pour l'apprentissage de la lecture des polysomnographies.

Méthodes pédagogiques utilisées (*présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning...*) : présentielle, lecture pratique de tracés, consultations médicales tutorées, e-learning

Un support est-il remis aux participants ? Oui Non

- Les étudiants disposent des supports type PowerPoint de chacun des intervenants pour tous les cours.

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Module 1 : PHYSIOLOGIE DU SOMMEIL – RESPIRATION ET SOMMEIL – CHRONOBIOLOGIE ET SOMMEIL – APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE ET SOMMEIL – PSYCHIATRIE ET SOMMEIL – TROUBLES COGNITIFS	Obligatoire	40	0	0		
Module 2 : METHODES D'EXPLORATION DU SOMMEIL - EPILEPSIE ET SOMMEIL - INSOMNIE - HYPERSOMNIE – MEDICAMENTS ET SOMMEIL - ENFANT ET SOMMEIL - SUJET AGE ET SOMMEIL	Obligatoire	40	0	0		
Module 3 : PHYSIOLOGIE DU SOMMEIL – RESPIRATION ET SOMMEIL – CHRONOBIOLOGIE ET SOMMEIL – APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE ET SOMMEIL – PSYCHIATRIE ET SOMMEIL – TROUBLES COGNITIFS	Obligatoire	0	0	40		
Totaux		80	0	40		

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Le contrôle des connaissances, à la fin de l'année, portera sur le programme de l'année en cours. Ce programme peut être remis à jour, annuellement, par les responsables du Diplôme, selon les propositions du Conseil du Diplôme.</p> <p>L'évaluation concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances théoriques - Les connaissances pratiques sur la prise en charge des patients <p>L'examen comprendra deux épreuves :</p> <p>L'épreuve écrite aura lieu à la fin de la première année et l'épreuve orale en fin de la deuxième année.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite de 2 heures 30 minutes notée sur 20, lors de cette épreuve, les candidats devront répondre à QROC et dossiers courts avec QRM ainsi qu'à un examen pratique de 10 plaquettes (l'étudiant devra indiquer les stades sommeil et les événements) noté sur 20
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - une épreuve orale notée sur 20 et correspondant à une évaluation de cas cliniques de patients et évalue les connaissances du candidats dans les différents domaines des troubles du sommeil. <p>Seront admis les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ayant validé leur présence aux cours présentiels - ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'écrit - ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve pratique sur table - ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'oral - ayant validé leur stage pratique. <p>Les candidats passeront leurs examens sur le site de l'université Lyon 1. Le Diplôme sera délivré sous le sceau et au nom de l'Université Claude Bernard de Lyon, de l'Université de Saint-Étienne ou de l'Université de Clermont-Ferrand, selon l'université auprès de laquelle l'étudiant aura été inscrit.</p>
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>Il est organisé <u>une seule session d'examen</u> par an. L'étudiant est autorisé à se réinscrire l'année suivante pour repasser l'examen qu'il a échoué.</p>

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
PU-PH Roche Frédéric	4402 Physiologie

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Bastuji Hélène	PH neuropsychiatre
Berger Mathieu	MCF STAPS, HDR pathologies du sommeil
Bertholon Frédérique	PH pharmacien
Bouletreau Pierre	PUPH chirurgien maxillo-facial
Challamel Marie-Jo	Pédiatre retraité
Coutier Laurianne	PH pneumo pédiatre
De La Giclais Bertrand	Médecin du travail, hypnologue
Faivre Thierry	PH psychiatre
Franco Patricia	PUPH neuropédiatre
Fantini Maria-Livia	PUPH neurologue
Giraud Anne-Hélène	PH pneumologue
Gormand Frédéric	PH pneumologue
Gronfier Claude	Chercheur INSERM en chronobiologie
Guyon Aurore	Ingénieur recherche en sommeil pédiatrique
Heinzer Raphaël	PUPH pneumologue
Le Cam Pierre	PH pneumologue
Lemoine Patrick	Médecin retraité, psychiatre
Lin Jian-Sheng	Chercheur INSERM, systèmes d'éveil
Luppi Pierre-Hervé	Chercheur INSERM, substrats du sommeil paradoxal
Mazza Stéphanie	PU neuropsychologue
Montcharmout Hélène	PH anesthésiste
Morgon Philippe	Orthodontiste
Nicolas Alain	PH psychiatre
Onen Hakki	PH gérontologue
Peter-Derex Laure	PU-PH neurologue
Petitjean Thierry	PH pneumologue
Monteyrol Pierre-Jean	PH ORL
Putois Benjamin	Psychologue
Ricordeau François	PH neurologue
Comanjuan Marion	Neuropédiatre
Tankere Pierre	Pneumologue
Pichot Vincent	Ingénieur recherche HDR
Condemine Chloé	Kinésithérapeute myofacial
Mazza Stéphanie	PU neuropsychologue
Berger Mathieu	MCU APA
Ruby Perrine	Chercheur INSERM sur les rêves
Spiegel Karine	Chercheur INSERM
Stauffer Emeric	PH pneumologue

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
684€ (première année) 342€ (deuxième année)		

Tarif FC (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
1690 € (première année) 850 € (deuxième année)	1090€ (première année) 540€ (deuxième année)	Identiques à Lyon

Visa du contrôleur de gestion du :	21/05/2024
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4

Lieux de stage agréés :

Tous les centres accrédités par la Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil (SFRMS) listés ci-dessous http://www.sfrms-sommeil.org/vie-professionnelle/accreditation_sfrms/carte/

Et particulièrement les centres lyonnais et stéphanois pour lesquels un accès est facilité aux participants de ce DIU :

Centre de sommeil adulte :

1) Centre du sommeil de l'hôpital de la Croix-Rousse

103 Grande rue de la croix rousse – 69004 LYON

Dr Thierry PETITJEAN (Troubles respiratoires du sommeil)

Dr Frédéric Gormand (Troubles respiratoires du sommeil)

Dr Emeric Stauffer (Troubles respiratoires du sommeil)

Dr Pierre Lecam (Troubles respiratoires du sommeil)

Dr Hélène Bastuji (explorations neurologiques du sommeil)

Dr Laure Peter Derex (explorations neurologiques du sommeil)

Dr François Ricordeau (explorations neurologiques du sommeil)

2) Clinique des Lumières 33 Bis Rue du 8 Mai 1945, 69330 Meyzieu

Dr Claire Colas Des Francs (Insomnies, troubles du sommeil)

3) Services de Physiologie Clinique, centre VISAS, CHU Nord, Bâtiment A 42055 Saint-Etienne

Pr Frédéric Roche, Dr Lytissia Mouhli-Gasmi, Dr Mathilde Monier

de Pneumologie, CHU Nord Bâtiment C Dr Isabelle Court Fortune

4) Unité EFSN - EEG et Centre du Sommeil

Pr Maria Livia Fantini, MD, PhD

Service de Neurologie - CHU Gabriel Montpied

38, rue Montalembert - 63000 Clermont-Ferrand (France)

Centre de sommeil pédiatrique :

Hôpital Femme Mère Enfant

59 boulevard Pinel

69500 BRON

Pr Patricia FRANCO (Neuropédiatrie - troubles du sommeil)

Dr Anne Guignard Perret (troubles du sommeil)

Dr Aude Raoux (trouble du sommeil)

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 18 septembre 2023)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet	
NOM DU PROJET	DIU Physiologie et pathologie du sommeil
Date de réalisation de la fiche	15/05/2024
Composante / Labo / Structure	Médecine
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	15
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)	200
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)	7
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel) 4%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement			1 553 €	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - en EQTD	320 €	2	640 €	
Titulaires MCF - en EQTD	183 €	5	913 €	
Titulaires PRAG - en EQTD	183 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	128 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - en EQTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	320 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	128 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
Frais de déplacement			200 €	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	200 €	1	200 €	
Vol			- €	
Hotel			- €	
Rapais			- €	
Visa			- €	
Pardiem			- €	
Autres (préciser)			- €	
Charges Personnels BIATSS			441 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	25 €	5	127 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	5	136 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	4	179 €	
Forfait additionnel de charges			263 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet			38 100 €	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	2 540 €	15	38 100 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	2 457 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	1 224 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	35 643 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	36 876 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	164 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	1
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	82 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	0
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	23 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	12 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 8 382 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	29 718 €